



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2220

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association Lyon Cargo Rail Express (Lyon Carex) - Modification statutaire

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2220**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Association Lyon Cargo Rail Express (Lyon Carex) - Modification statutaire**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0304 du 13 octobre 2008, le conseil de Communauté a autorisé l'adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à l'association Lyon Cargo Rail Express (Lyon Carex) et désigné monsieur le Vice-Président Jean-Claude Desseigne pour siéger au sein de l'assemblée générale de celle-ci.

L'association Lyon Carex a pour objet la promotion d'un service de fret ferroviaire à grande vitesse connecté à la plateforme aéroportuaire de Lyon Saint-Exupéry, la réalisation d'études sur le projet ainsi que le regroupement des adhérents au projet et toute action de nature à en assurer la faisabilité et le développement.

Le projet Carex concerne 6 sites : Roissy (Goussainville et Tremblay en France), Lyon, Liège, Amsterdam et Londres. Il a vocation à mettre en place un service de fret ferroviaire à grande vitesse à l'échelle européenne, en basculant le fret aérien court et moyen courriers ou camionné sur les lignes à grande vitesse.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2011, l'association a approuvé la modification de l'article 9-2 de ses statuts.

La modification a eu pour objet de mettre les statuts en conformité avec la durée effective des mandats des administrateurs telle que prévue au premier paragraphe de l'article 9-2 : "La durée des fonctions des administrateurs est fixée à trois ans".

Dans sa rédaction initiale, l'article 9-2 disposait que "Exceptionnellement, la durée du premier mandat des membres du conseil d'administration prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010", soit après 2 ans de mandat.

Cette exception n'a pas été prise en compte. Le renouvellement des mandats a eu lieu au cours de l'assemblée générale du 17 mars 2011, dans la troisième année du mandat.

En conséquence, la nouvelle rédaction de l'article 9-2 régularise la situation et supprime le caractère "exceptionnel" de la durée du premier mandat.

La rédaction retenue est la suivante : "La durée du premier mandat des membres du conseil d'administration prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra pour la clôture des comptes 2010" ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la modification de l'article 9-2 des statuts de l'association Lyon Cargo Rail Express.

2° - Autorise le représentant de la Communauté urbaine au sein de l'association Lyon Cargo Rail Express à approuver lesdites modifications.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.